

SOMMAIRE

PARTIE I - ELABORATION DES SCENARII : PRINCIPES GENERAUX.....	4
I - La problematique	4
II - Présentation générale des scénarii	4
II - 1 - Trois filières d'assainissement envisageables	4
II - 2 - Critère technique	5
II - 3 - Critère environnemental : impact du rejet sur le milieu récepteur	6
3. 1. Objectifs de qualité.....	6
3. 2. Caractéristiques des milieux récepteurs.....	7
II - 4 - Critère économique : coût total des scénarii	9
4. 3. Coûts d'investissement et de fonctionnement	9
4. 4. Calcul des subventions.....	11
4. 5. Impact des travaux sur le prix de l'eau.....	11
PARTIE II - ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARII DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT ET RESTRUCTURATIONS DES RESEAUX EXISTANTS.....	12
I - Introduction.....	12
II - Restructurations des réseaux existants.....	12
II - 1 - Inspections complémentaires et restructurations à engager	12
II - 2 - Estimation des mises en séparatif à réaliser	14
III - Étude comparative des scénarii de collecte.....	15
IV - Étude comparative des scénarii de traitement.....	18
IV - 1 - Enjeux et limites du milieu récepteur à l'assainissement intercommunal	18
1. 1. Poids de population retenus sur chaque commune.....	18
1. 2. Les alternatives de traitement intercommunales	20
<i>Nécessité d'un traitement poussé de l'Azote.....</i>	21
IV - 2 - Récapitulatif des scénarii de traitement étudiés	22
PARTIE III - RECAPITULATIF ET JUSTIFICATION DES SCENARII RETENUS.....	24
I - Schéma général d'assainissement retenu pour le secteur d'étude	24
II - Détail de l'alternative de traitement retenue pour les communes de plaine.....	25
III - Alternatives de traitement retenues dans les coteaux.....	26
III - 1 - Réseaux principaux	26
III - 2 - Hameaux éloignés et présentant actuellement des problèmes de salubrité publique	27
IV - Alternative de traitement retenue pour la commune de Bévenais.....	27

TABLEAUX

Tableau 1 : Coûts d'investissement de l'assainissement autonome _____	9
Tableau 2 : Coûts d'investissement et de fonctionnement des unités de traitement _____	10
Tableau 3 : Taux de subvention escomptés _____	11
Tableau 4 : Récapitulation des investigations complémentaires à réaliser sur les réseaux existants _____	13
Tableau 5 : Estimation des travaux de mise en séparatif des réseaux. _____	14
Tableau 6 : Tableau comparatif des scénarii de collecte et transit communal des effluents par secteur selon le critère financier _____	16
Tableau 7 : Récapitulatif des scénarii de collecte et de traitement semi-collectif retenus _____	17
Tableau 8 : Impacts des différentes alternatives de traitement intercommunal _____	21
Tableau 9 : Récapitulatif des scénarii de traitement étudiés _____	23
Tableau 10 : Récapitulatif des stations de traitement intercommunales retenues _____	25
Tableau 11 : Récapitulatif de l'ensemble des scénarios retenus _____	28

PREAMBULE / CONTEXTE GENERAL

Le territoire de la Communauté de Commune de Bièvre Toutes Aures et plus généralement des communes de la plaine de Bièvre est marqué par une pression foncière croissante, et un milieu très limitant d'un point de vue assainissement: sols peu perméables sur les coteaux, pentes fortes, cours d'eau à faible débit dans la plaine.

D'autre part, Les principaux ouvrages de traitement existants sur le secteurs : STEP Izeaux/Sillans, STEP du Rival, STEP de ST Siméon de Bressieux fonctionnent en surcharge et nécessitent des interventions à court terme.

Ces différents éléments ont conduit les élus du territoire, conscients de la nécessité de mettre en conformité ces systèmes d'assainissement, et soucieux de préserver la qualité des milieux récepteurs, à engager une étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement avec zonage, au sens de l'article 35 de la loi sur l'Eau, sur le secteur Bièvre Toutes Aures regroupant les communes de : **Bevenais, Bressieux, Brion, La Forteresse, Plan, Sillans, Izeaux, La Côte Saint André (ZA du Rival), St-Etienne de St-Geoirs, Brezins, St-Geoirs, St-Michel de St-Geoirs, St-Paul d'Izeaux, St Siméon de Bressieux et St-Pierre de Bressieux.**

Cette réflexion a été menée en plusieurs étapes :

- **Le diagnostic de l'assainissement autonome** (*voir annexe 1*), qui a confirmé l'inaptitude quasi-générale des terrains de coteaux à l'assainissement autonome
- **Le diagnostic des réseaux existants** (*voir annexe 2*): Izeaux/Sillans, St Geoirs/St Etienne de St Geoirs/Brezins/ZA du Rival, St Siméon de Bressieux, Bévenais, qui a permis de comprendre le fonctionnement des réseaux et d'en localiser les principaux dysfonctionnements.

Les conclusions de ces diagnostics mis en parallèle des perspectives d'urbanisation des communes ont aboutit à l'élaboration des scénarii d'assainissement (collecte et traitement) envisageables sur chaque commune.

Le présent document **résume l'ensemble de la démarche** d'élaboration des scénarii et la **justification du choix du schéma d'assainissement retenu à l'échelle intercommunale**, en vue de son passage en Comité Départemental d'Hygiène.

Il s'accompagne de **deux plans de synthèse** : l'un résumant l'ensemble des scénarii envisagés, et le second constituant le schéma intercommunal d'assainissement retenu.

PARTIE I - ELABORATION DES SCENARII : PRINCIPES GENERAUX

I - LA PROBLEMATIQUE

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du zonage d'assainissement de chaque commune et ainsi du schéma général d'assainissement des 15 communes, passe par l'étude des filières d'assainissement les plus appropriées au contexte de chaque hameau.

Les scénarii d'assainissement proposés sont de type :

- Assainissement autonome,
- Assainissement semi-collectif,
- Assainissement collectif.

II - PRESENTATION GENERALE DES SCENARII

II - 1 - Trois filières d'assainissement envisageables

① Assainissement autonome :

Cette filière consiste à utiliser les capacités épuratoires du sol pour le traitement des effluents. Un système d'assainissement autonome comprend :

- un prétraitement par fosse toutes eaux,
- un traitement par tranchées filtrantes (champ d'épandage) lorsque la perméabilité du sol est favorable. Si la vitesse d'infiltration est trop lente ou trop rapide, l'épuration par le sol en place n'est plus efficace et elle doit alors être assurée par un sol reconstitué (filtre à sable). Le coût de ces systèmes étant élevé, ils sont limités à des réhabilitations d'installations existantes, et ils sont à éviter pour des constructions neuves. Ils sont classés dans les filières d'assainissement autonome « avec contraintes ».

Bien que chaque particulier soit propriétaire et donc responsable de son installation, la loi sur l'eau impose aux collectivités, le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome, afin de s'assurer de la bonne conception de l'installation et de son bon fonctionnement.

② Assainissement semi-collectif :

Cette filière est adaptée pour assainir des hameaux situés à l'écart des réseaux collectifs. Elle comprend la mise en place d'un réseau d'assainissement public. Ce dernier achemine les effluents vers un dispositif de traitement qui fonctionne suivant les techniques de l'assainissement autonome : fosse toutes eaux suivie d'un champ d'épandage, d'un filtre à sable ou bien lit planté de roseaux. Les conditions de raccordement et de tarification sont similaires à celles de l'assainissement collectif.

③ Assainissement collectif :

L'assainissement collectif consiste à raccorder les abonnés sur un réseau public en contrepartie d'une redevance. Lors de la mise en place du réseau, les abonnés raccordables ont l'obligation de se raccorder dans un délai de deux ans.

Le traitement des effluents est alors réalisé au niveau d'une station d'épuration, de type filtre à sable, lit à macrophyte, lagune, station à boues activées, lit bactérien,...

Pour chaque hameau, les critères de comparaison de ces 3 types de scénarii sont d'ordre :

- ⇒ **Technique** : faisabilité de chacun des scénarii ;
- ⇒ **Environnemental** : compatibilité du rejet avec le milieu récepteur ;
- ⇒ **Economique** : coût d'investissement, de fonctionnement

II - 2 - Critère technique

Pour chaque scénario, ce critère concerne la faisabilité technique de la filière d'assainissement concernée :

- **Autonome** : Le type de dispositif et son dimensionnement dépendent de l'aptitude du sol (perméabilité, pente, présence plus ou moins profonde de rochers,...) et des contraintes de l'habitat (surface disponible, implantation de la construction sur la parcelle...). Les caractéristiques des systèmes d'assainissement autonome à prévoir sur chaque hameau ont été définies dans le cadre de l'élaboration de la carte d'aptitude des sols (Cf Annexe 1).
Notons que certains hameaux pourront être maintenus en assainissement autonome même si les terrains sont jugés inaptes à l'épandage, cela dans la mesure où le nombre de constructions futures restera réduit. En effet si la filière classique de l'épandage n'est pas adaptée, d'autres types de dispositifs d'assainissement individuel peuvent être envisagés en réhabilitation ou pour de rares constructions nouvelles : tranchées en terrasses (Terrains pentus), filtres à sable, tertres...

- **Semi-collectif** : Si les terrains sont perméables, les eaux épurées par l'unité de traitement semi-collectif sont évacuées dans le sous-sol. Quand l'infiltration n'est pas possible, les effluents traités peuvent être rejetés dans le milieu hydraulique superficiel sous réserve de respecter l'objectif de qualité de la rivière ou du ruisseau.

Si les terrains sont inaptes à l'infiltration, et en l'absence de milieu récepteur superficiel compatible avec le rejet (non respect de l'objectif de qualité...), la filière d'assainissement semi collectif n'est envisageable que transitoirement en cas de problèmes de salubrité et en l'absence d'autre solution satisfaisante.

Les raccordements de hameaux sur un réseau semi-collectif sont indiqués sur le plan des scénarii inséré dans le présent document (Tracés magenta).

- **Collectif** : la collecte des eaux usées est étudiée sur la quasi-totalité des hameaux afin de mettre en évidence les secteurs où le raccordement sur un collecteur est techniquement difficile (refoulement) ou onéreux (Linéaire important, route nationale, nombre de branchements réduit...). Il est ainsi proposé à la commune un schéma d'assainissement collectif qui pourra être utilisé éventuellement à long terme sur des secteurs où des solutions transitoires seraient d'abord mises en œuvre.

Les raccordements de hameaux sur un réseau collectif sont indiqués sur le plan des scénarii inséré dans le présent document (Tracés bleu).

Principe des tracés :

L'objectif des tracés est de rechercher un écoulement gravitaire, qui reste au maximum sous domaine public.

L'ensemble des tracés indiqués a été vérifié sur le terrain. Toutefois, une étude détaillée avec levé topographique devra être effectuée lors de la réalisation des réseaux.

II - 3 - Critère environnemental : impact du rejet sur le milieu récepteur

3. 1. Objectifs de qualité

Pour chacun des traitements proposés, en assainissement collectif ou semi-collectif, il est nécessaire d'évaluer l'impact du rejet dans le milieu naturel.

Une méthode de calcul proposée par la MISE permet d'évaluer la concentration de différents paramètres avant et après le rejet de la station d'épuration, et de les comparer à l'objectif de qualité fixé par la réglementation.

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60/CE) fixe pour objectif l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015. Le bon état écologique (BEE) correspond à la **classe de qualité 1B au sens de l'arrêté préfectoral de 1988 ainsi qu'à la classe verte du SEQ eau :**

OBJECTIFS DE QUALITE <i>Fonction de différents paramètres, le plus limitant = l'azote</i>				
	Très bonne qualité	Qualité bonne à moyenne	Qualité moyenne à mauvaise	Qualité mauvaise à médiocre
<i>Ancienne Classification</i>	1 A = BEE	1 B = BEE	2	3
Nouvelle classification	Bleu = BEE	Vert = BEE	Jaune	Orange

Les populations considérées dans les simulations proposées correspondent aux indications données par les communes quant à l'évolution de l'urbanisation sur leur territoire. Ces hypothèses ont été validées à quelques exceptions près par les résultats de « l'hypothèse moyenne selon le POS en vigueur » de l'étude de l'AURG menée sur le secteur à la même époque.

Les simulations de rejet consistent à calculer les concentrations résiduelles de différents paramètres (DBO, DCO, MES, NH4) après dilution des effluents traités dans le milieu récepteur, et à leur comparaison avec les objectifs de qualité pré-cités.

A noter que dans toutes les simulations réalisées nous partons du principe que les autres usages de l'eau (notamment les prélèvements agricoles) restent inchangés par rapport à la situation actuelle.

Toutes les simulations proposées ont été validées par la MISE.

Dans le cas où le rejet ne permet pas de respecter l'objectif de qualité, le traitement ne pourra être autorisé que si un déclassement du cours d'eau concerné est consenti.

3. 2. Caractéristiques des milieux récepteurs

Les milieux récepteurs considérés ont été caractérisés dans l'étude du Conseil Général de l'Isère *Etude de la qualité des eaux superficielles du bassin du Rival, de l'Oron et des Collières*, réalisée en 1997-1998 par le cabinet GAY Environnement.

L'accent est porté sur le paramètre azoté NH4, le plus déclassant dans le secteur.

	Cours d'eau	Débit d'étiage en aval des communes	Concentration en NH4 actuelle (mesurées en Septembre 1997)	Caractéristiques particulières
<u>Milieux superficiels : cours d'eau</u>				
Izeaux / Sillans / St Paul	La Coule / La Ravageuse	22 l/s en aval de Sillans	12.70 mg/l	Zones d'infiltrations multiples du cours d'eau
La Forteresse	Le Rival	11.2 l/s	0.02 mg/l	
Plan	Le Rival	16 l/s	<0.02 mg/l	
St Geoirs	Le Rival	21.15 l/s	0.03 mg/l	
St Etienne / Brezin	Le Rival	Avant confluence avec Baise : 39.6 l/s Après confluence avec Baïse : 76.6	0.30 mg/l en aval du point de rejet actuel de la station du Rival	
St Michel de St Geoirs	Ruisseau de St Michel	4.44 l/s		
St Michel de St Geoirs / Brion	Confluence entre le ruisseau de St Michel et La Combe Robert	8.73 l/s	0.04 mg/l	
St Pierre de Bressieux	La Vieille	4.83 l/s	0.02 mg/l	
St Siméon de Bressieux	La Baïse	30.4 l/s	4.40 mg/l en sortie de la STEP de St Siméon de Bressieux	
<u>Milieu souterrain</u>				
Plaine	Nappe de la Bièvre	Environ 140 l/s	38 mg/l de nitrates	La nappe est particulièrement fragile vis à vis des nitrates et des usages de l'eau (AEP...)

II - 4 - Critère économique : coût total des scénarii

4. 3. Coûts d'investissement et de fonctionnement

Pour chaque scénario d'assainissement autonome, les *coûts d'investissement* à la charge du particulier peuvent être évalués ainsi :

Tableau 1 : Coûts d'investissement de l'assainissement autonome

	Zones aptes à l'assainissement autonome : Fosse toutes eaux + Champ d'épandage	Zones aptes à l'assainissement autonome avec contraintes : Filtre à sable...
Réhabilitation	5 500 €	7 500 €
Dispositifs neufs	4 000 €	6 000 €

Les dépenses d'investissement des dispositifs d'assainissement autonome sont à la charge des particuliers. La collectivité peut constituer un relais pour recueillir les aides financières en faveur de la réhabilitation.

Au niveau du coût de fonctionnement :

Pour la collectivité, l'assainissement autonome entraîne des charges de fonctionnement dues au contrôle technique dont les modalités sont décrites dans l'arrêté du 6 mai 1996 (SPANC) ; ce contrôle comprend la vérification technique de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution des ouvrages et la vérification périodique de leur bon fonctionnement.

Une redevance pour l'assainissement autonome sera instaurée par la collectivité.

En première approche, le coût du service d'assainissement non collectif est estimé à 30€/an/installation pour la réalisation du contrôle seul.

Pour chaque scénario d'assainissement collectif et semi-collectif, une estimation des coûts de l'ensemble des ouvrages est réalisée :

Chiffrage des réseaux :

Le prix unitaire du mètre linéaire de conduite a été établi en fonction de la nature du terrain à traverser, des profondeurs moyennes des tranchées et par comparaison avec des chantiers équivalents réalisés sur le secteur. Il inclut la fourniture et la pose du collecteur (terrassements, évacuation des déblais, réfection de chaussée ou de prairie,...). Pour la collecte et le transit gravitaire, les collecteurs sont principalement en **PVC Ø200mm** ou **Fonte Ø200mm**.

Voir détail prix unitaires en annexe.

Les branchements sont estimés séparément à 800€ ou 1500€ /unité en fonction du contexte de la voirie.

Chiffrage des postes de refoulement :

Les coûts d'investissement des postes de refoulement prennent en compte le génie civil, la fourniture et la pose des pompes. Pour des stations de refoulement correspondant à un ou plusieurs hameaux, le prix unitaire retenu est de 35 000€ tandis qu'il est de 50 000€ pour des refoulements communaux ou intercommunaux.

Les coûts de fonctionnement ont été évalués en estimant les frais d'électricité, de maintenance, de contrôle technique, et de télégestion : entre 2 500€/an et 3000€/an.

Chiffrage des traitements :

Les dispositifs de traitement (Station d'épuration de type boues activées ou filtres à macrophytes) ont été estimés à partir d'opérations similaires réalisées sur le département.

Tableau 2 : Coûts d'investissement et de fonctionnement des unités de traitement

	Investissement	Fonctionnement
Lits à macrophytes		
0-150 EH	650 €/EH	2 200 €/an
150-300 EH	600 €/EH	3 500 €/an
300 EH-500 EH	520 €/EH	
Station d'épuration boues activées "classique"		
3800 EH	220 €/EH	30 €/EH/an
Station d'épuration boues activées "avec traitement poussé de l'azote"		
4700 EH	264 €/EH	40 €/EH/an
11600 EH	220 €/EH	30 €/EH/an
15400 EH	210 €/EH	28 €/EH/an

Remarques :

Les coûts d'investissement et de fonctionnement des stations d'épuration boues activées ne comprennent pas le traitement des boues, car le choix de la filière n'est pas défini.

Par ailleurs les coûts de fonctionnement ci-dessus sont des ordres de grandeurs.

Enfin, l'amortissement des ouvrages n'est pas pris en compte mais ne devra pas être oublié par la suite.

Les prix unitaires de tous les ouvrages (collecteurs, postes de refoulement et traitements) :

- ne prennent pas en compte les frais fonciers ;
- ont une valeur économique 2005 ; ils devront être réactualisés lors de la réalisation des ouvrages.

Toutes les estimations reportées dans ce dossier sont détaillées dans les rapports spécifiques remis à chaque commune.

4. 4. Calcul des subventions

On distingue les réseaux de collecte, où sont raccordées les habitations ; Les réseaux de transit, reliant différents hameaux d'une même commune, où il n'y a théoriquement aucun branchement particulier ; Les réseaux de transit intercommunal, raccordant plusieurs communes entre elles.

Tableau 3 : Taux de subvention escomptés

	Collecte	Transit	Traitement
Département	Entre 15 et 60% (1)	40% transit intercommunal 35% transit communal	40%
Agence de l'Eau (2)	-	29% si population >500EH ou >10% de la population de la commune	37% si >200EH
TOTAL	Entre 15 et 60%	69% transit intercommunal 64% transit communal	77%

(1) Taux spécifique à chaque commune, pouvant être revu chaque année par le Conseil Général.

(2) Pour les réseaux neufs, la subvention de l'Agence est plafonnée par un **coût par équivalent-habitant limité à 675 € HT**. Pour la mise en séparatif ce coût est de **405 € HT**. Au-delà de cette somme, seule la subvention du département est versée à la collectivité. Pour le traitement, le coût plafond est au minimum de **135 € HT** par équivalent-habitant, il est ensuite ajusté par différents coefficients propres à l'Agence.

A noter que les taux de subvention annoncés pourront varier :

- o fin 2005 pour le conseil général avec la mise en place des politiques territoriales
- o fin 2006 avec la fin du 8^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

4. 5. Impact des travaux sur le prix de l'eau

Les différents scénarii proposés ont fait l'objet de validation tant au niveau des communes que des administrations, pour aboutir à la solution proposée dans ce dossier CDH (CODERST depuis juillet 2006).

L'impact des travaux sur le prix de l'eau sera donc établi dans un rapport complémentaire, lorsque le CDH (CODERST depuis juillet 2006) aura remis son avis.

PARTIE II - ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARII DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT ET RESTRUCTURATIONS DES RESEAUX EXISTANTS

I - INTRODUCTION

Cette partie présente d'une part un tableau de synthèse des éventuelles restructurations des réseaux d'assainissement existants définies à l'issue du diagnostic des réseaux, et d'autre part un récapitulatif de l'analyse comparative des scénarii envisagés sur les secteurs actuellement non raccordés.

II - RESTRUCTURATIONS DES RESEAUX EXISTANTS

II - 1 - Inspections complémentaires et restructurations à engager

Le diagnostic des réseaux présenté en phase 1, sous-dossier B, permet de localiser pour chaque commune les secteurs les plus touchés par des dysfonctionnements liés aux intrusions d'eaux pluviales, d'eaux claires parasites ou à un déficit de branchements par rapport au taux de raccordement théorique.

Le tableau suivant récapitule les mesures à prendre sur les réseaux existants de chaque commune.

Tableau 4 : Récapitulation des investigations complémentaires à réaliser sur les réseaux existants

	Problèmes principaux sur les réseaux	Investigations complémentaires ou restructurations à réaliser	Ordre de priorité à l'échelle intercommunale
BEVENAIS			
<i>Pollardière</i>	Eaux pluviales	Tests à la fumée	3
<i>Charrière</i>	Eaux de sources raccordées	Localisation des sources et mise en séparatif	2
IZEAUX / SILLANS			
IZEAUX	Intrusions moyennes d'eaux claires parasites sur le réseau Sud	Passages caméra	6
	Eaux pluviales faibles	Tests à la fumée	7
SILLANS	Intrusions faibles d'eaux claires parasites	Passages caméra en période de nappe haute	6
	Eaux pluviales faibles	Tests à la fumée	7
ST SIMEON DE BRESSIEUX			
<i>Le Village</i>	Intrusions d'eaux claires parasites très importantes Réseau peu accessible	Localisation des sources et mise en séparatif	2
<i>Chassagne</i>	Réseau peu accessible	Mise à la cote des regards	8
<i>Le Temple</i>	Réseau peu accessible	Mise à la cote des regards	8
RIVAL			
ST ETIENNE DE ST GEOIRS (village + ZA grenoble air parc)	Intrusions importantes d'eaux claires parasites du secteur du Paillet et sur le collecteur de transit	Localisation et réparation des regards fuyants + Nouvelles inspections nocturnes	2
	Eaux pluviales	Tests à la fumée	3
	Connaissance des industriels à approfondir	Enquêtes industriels	4
ST GEOIRS	Eaux pluviales	Tests à la fumée	5
	Intrusion moyenne d'eaux claires parasites	Passages caméra	5
BREZINS	Regard de jonction avec le collecteur de St Etienne Eaux pluviales	Tests à la fumée	3
LA COTE SAINT ANDRE - ZA DU RIVAL	Intrusions très importantes d'eaux claires parasites sur le collecteur de transit Connaissance des industriels à approfondir	Passages caméra en période de nappe haute Enquête industriels	1 4

II - 2 - Estimation des mises en séparatif à réaliser

Compte tenu des problèmes de dilution forte des effluents observés en temps sec sur les réseaux unitaires de **Saint Siméon de Bressieux et de Bévenais**, une mise en séparatif de ces réseaux est indispensable.

Les estimations résumées ci-dessous correspondent :

- pour Bévenais à la mise en séparatif de la totalité du sous-réseau Charrière,
- pour Saint Siméon de Bressieux à la mise en séparatif des antennes principales par ailleurs les plus productives en eaux claires parasites permanentes de temps sec. Cependant, c'est bien la totalité du linéaire de la commune qui devra à terme être passé en séparatif.

Les estimations correspondent à la pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées Ø200 et à la conversion du collecteur existant en collecteur eaux pluviales, supposé de capacité suffisante (*détails dans les rapports communaux*).

Tableau 5 : Estimation des travaux de mise en séparatif des réseaux.

	BEVENAIS Totalité du réseau Charrière	ST SIMEON DE BRESSIEUX Antennes principales
Linéaire de réseau à mettre en séparatif	2 735 ml	4 900 ml
Coût d'opération (€HT)	801 000 €	1 875 000 €
Part résiduelle	686 000 €	1 603 500 €

La pose des collecteurs de transit éventuels raccordant ces réseaux à de nouvelles unités de traitement anticipera cette mise en séparatif par l'installation de collecteurs de diamètre Ø200 à 250mm et de **déversoirs d'orage**.

Ces déversoirs permettront d'écarter le débit transitant dans le réseau de transit afin de ne pas surcharger la station de traitement en eaux claires parasites de temps sec ou en eaux pluviales.

Cette opération n'est que provisoire et devra s'accompagner de la mise en séparatif progressive des réseaux.

III - ÉTUDE COMPARATIVE DES SCENARII DE COLLECTE

Pour chaque commune, et sur chaque hameau étudié, l'étude comparative des scénarii prend en compte les critères suivants : technique, financier et environnemental.

Le tableau page suivante récapitule le coût de l'ensemble des filières d'assainissement étudiées sur chaque secteur. Le centre du tableau permet de comparer le coût d'investissement par abonné de chaque scénario. Le ratio d'investissement par abonné diminue si le potentiel d'urbanisation future est élevé.

Ces ratios varient entre :

- 7 500€/ab et 28 000€/ab pour l'assainissement semi-collectif,
- 7 000€/ab et 26 000€/ab pour l'assainissement collectif, avec une moyenne à 14 000€/ab.

Seul le critère financier est présenté dans le tableau suivant, bien qu'il ne constitue pas le seul argument conduisant à la filière proposée (Cf dossiers détaillés par commune).

**Pour chaque secteur, la filière retenue a été validée
par tous les partenaires concernés (voir annexe 4)**

Tableau 6 : Tableau comparatif des scénarii de collecte et transit communal des effluents par secteur selon le critère financier

Insérer tableau excel Fichier **récap scénarii.xls** / feuille **scénarii de collecte A3**

Tableau 7 : Récapitulatif des scénarii de collecte et de traitement semi-collectif retenus

Commune	Hameau	Filière proposée	Coût d'investissement (€HT)	Total opération par commune (€HT)	Part résiduelle (€HT)
Bévenais	Bertonière	Collectif	116 000 €	439 000 €	287 000 €
	Extensions de réseau Polardière	Collectif	75 000 €		
	Extensions de réseau Charrière	Collectif	248 000 €		
St Paul d'Izeaux	Le Village	Collectif	582 000 €	1 508 000 €	832 000 €
	Tuilière / Girin	Semi-collectif	228 000 €		
	La Fontaine / Le Jolland / Les Marrons Sud	Collectif	429 000 €		
	Les Marrons Nord	Collectif	269 000 €		
	L'abbaye	Autonome	-		
La Forteresse	Le Village / La Combe	Collectif	706 000 €	1 222 000 €	583 000 €
	Chaperon	Collectif	313 000 €		
	Valette	Autonome	203 000 €		
Plan	Le Fontanil	Collectif	131 000 €	416 000 €	189 000 €
	La Grange	Collectif	104 000 €		
	Le Clos du Château	Collectif	A Définir		
	Les Touches	Autonome	15 000 €		
	Polonfrey	Semi-collectif	166 000 €		
St Michel de St Geoirs	Les Fourcoules	Semi-collectif puis collectif	270 000 €	1 060 000 €	582 000 €
	Le Beu / Le Village Haut	Collectif	471 000 €		
	Le Village Bas	Collectif	319 000 €		
	Mon cœur	Autonome	-		
	Envers	Autonome	-		
Brion	Terre Grasse	Autonome	-	508 000 €	263 000 €
	Le Village / Baratière	Collectif	508 000 €		
	Revorin / Bois de Cours	Autonome	-		
St Geoirs	Le Village	Collectif	604 000 €	1 215 000 €	678 000 €
	Le Mas du Bottu	Collectif	328 000 €		
	Le Molézin	Collectif	283 000 €		
Bressieux	Village	Collectif	411 000 €	599 000 €	268 900 €
	Le Martorey	Collectif	188 000 €		
	Le Colombier	Collectif	Raccordement sur St Pierre de Bressieux		
St Pierre de Bressieux	Village	Collectif	1 161 000 €	3 472 000 €	2 136 500 €
	Au vert	Autonome	-		
	Cuzin	Collectif vers Village	628 000 €		
	Le Collet / La Combe de Vaux	Collectif vers Village	1 121 000 €		
	Garemboug	Autonome	-		
	Verney / Piraud / Rossière	Collectif à terme	562 000 €		
St Siméon de Bressieux	Verdin	Collectif	707 000 €	707 000 €	424 200 €

Seuls les coûts des unités de traitement de type semi-collectif sont inclus dans ce tableau. Les dépenses liées aux traitements communaux ou inter communaux ne sont pas comprises. (Cf tableaux 9 et 10).

IV - ÉTUDE COMPARATIVE DES SCENARII DE TRAITEMENT

IV - 1 - Enjeux et limites du milieu récepteur à l'assainissement intercommunal

Les ouvrages de traitement existants sur le secteur arrivant tous à saturation, l'objectif de l'étude est de repenser l'assainissement à l'échelle intercommunale. Le facteur limitant sur ces communes est le milieu récepteur des effluents traités : nappe fragile chargée en nitrates, cours d'eau à faible débit, inaptitude des sols à l'assainissement autonome.

Le respect des objectifs de bon état écologique nécessite la mise en place de traitements performants sur l'azote et le phosphore, qui ne peuvent s'envisager qu'à l'échelle intercommunale.

Par ailleurs, l'enjeu principal se situe au niveau des communes de plaine, représentant une grosse majorité de la population et de l'urbanisation future possible sur la zone.

L'objectif de ce paragraphe est donc d'évaluer les capacités du milieu récepteur Rival (exutoire des communes de plaines) à recevoir des effluents traités en intercommunalité dans le respect du bon état écologique. Il s'agit en pratique de comparer les perspectives d'urbanisation des communes avec les potentialités de dilution et d'autoépuration de ce cours d'eau pour aboutir au meilleur compromis de gestion des eaux usées à l'échelle intercommunale.

1. 1. Poids de population retenus sur chaque commune

1. 1. 1 - Population domestiques

Les poids de population retenus prennent en compte les populations actuelles et les perspectives d'urbanisation données par les communes selon les POS et projets de PLU actuels

Ils sont résumés par commune dans le tableau ci-dessous, validé à plusieurs reprises par les communes.

Communes	Population actuelle	Population future (2020)
Bressieux	87 hab	130 hab
Bevenais	775 hab	1 300 hab
Brion	140 hab	170 hab
La Forteresse	280 hab	350 hab
Plan	200 hab	350 hab
Saint Etienne de Saint Geoires	2 500 hab	3 500 hab
Saint Geoires	455 hab	800 hab
Saint Michel de Saint Geoires	300 hab	400 hab
Saint Paul d'Izeaux	304 hab	350 hab
Saint Pierre de Bressieux	640 hab	800 hab
Sillans	1 712 hab	2 100 hab
Izeaux	2 000 hab	2 200 hab
Brezins	1 420 hab	2 000 hab
Saint Siméon de Bressieux	2 600 hab	3 500 hab
TOTAL	13 413 hab	17 950 hab

Tout ou partie de ces populations pourront être raccordables sur un réseau d'assainissement à plus ou moins long terme. Le détail des poids de population raccordables de chaque commune figure dans le tableau bilan n°9.

1. 1. 2 - Zones d'activités

Deux zones d'activités existent sur le secteur d'étude :

- o ZA de Grenoble Air Parc située sur la commune de St Etienne de Saint Geoirs
- o ZA du Rival située sur la commune de la Côte Saint André.

Ces zones d'activités accueillent principalement des entreprises qui, même si elles sont grosses consommatrices d'eau, ne rejettent que des effluents de type domestique.

Les abattoirs de la Côte Saint André cependant, sont particulièrement polluants puisqu'ils ne possèdent actuellement pas de prétraitement. Ils représentent à l'heure actuelle 3000 EH au niveau de la charge azotée et 6500 sur la DCO (*mesures réalisées par IRH les 6 et 7 novembre 2003*).

Si leur avenir semble incertain sur le territoire, ils devraient se maintenir en activité encore quelques années et devront à ce titre s'équiper d'un prétraitement efficace et adapté afin de ne pas perturber le fonctionnement la future station d'épuration. Ils ne représenteront plus alors que 2000 EH de DCO.

L'équivalence de ces ZA en terme de poids de population a été calculée :

- o à partir des concentrations de rejet pour les abattoirs que l'on a considérés prétraités
- o à partir des consommations en eau pour les autres entreprises

Compte tenu des contraintes de rejet fortes, et de la nécessité de mise en place d'un traitement très performant aucune entreprise rejetant des effluents particuliers ne devra s'implanter sur les zones.

L'urbanisation future des surfaces restantes a donc été considérée similaire à l'existante.

ZA Grenoble Air Parc – Rejets domestiques		ZA du Rival – Rejet domestiques	
Actuellement, pas de rejets non domestiques (à priori) Condition : Les rejets des nouvelles entreprises devront être de type domestique. <i>Rejet domestique actuel</i> calculé sur la base du nombre d'emploi de la zone : 25ha déjà urbanisés amenant 600 emplois, soit 450 EH à raison de 0.75 EH/emploi. <i>Rejet futur</i> calculé sur la base de 100 ha disponibles et au rythme actuel de viabilisation (cf ci-dessus). La zone devrait accueillir à saturation 2400 emplois, soit 1800 EH, à raison de 0.75 EH / emploi		Actuellement, pas de rejets non domestiques sauf pour les abattoirs. Condition : Les rejets des nouvelles entreprises devront être de type domestique. <i>Rejet domestique actuel</i> calculé à partir du rôle des eaux (150 l/j/EH) soit : 340EH si Eurobéton rejette 20% de sa consommation (donnée obtenue par téléphone auprès du directeur d'usine) <i>Rejet futur</i> : calculé sur la base de l'urbanisation de Grenoble air Parc ; 35.5 ha à urbaniser, soit 850 emplois supplémentaires, soit 640 EH	
Rejet domestique actuel	450 EH	Rejet domestique actuel	340 EH
Rejet domestique théorique futur :	1 800 EH	Rejet domestique théorique retenu pour le dimensionnement :	980 EH
ZA Air Parc – Rejets industriels existants		ZA du Rival – Abattoirs après prétraitement	
Entreprise Knauff (eaux de refroidissement à priori non chargées)	0 EH organiques 560 EH en hydraulique	Dans le cas où les abattoirs mettraient en place un prétraitement physico-chimique, sortie des effluents à 2000 mg/l en DCO soit en moyenne 242 kg/j (120 m3/j selon rôle des eaux), ce qui équivaut à 2000 EH	
		Rejet théorique futur (après prétraitement)	2 000 EH en DCO 810 EH en Hydraulique

1. 2. Les alternatives de traitement intercommunales

Nota : La commune de Bévenais étant excentrée par rapport aux autres, elle n'est pas concernée par le paragraphe suivant, et son assainissement sera préférentiellement envisagé localement ou avec les communautés de communes du Nord de la plaine de Bièvre.

1. 2. 1 - Choix du milieu récepteur de rejet

La MISE se prononce pour un rejet en milieu superficiel, au vu de la fragilité actuelle de la nappe de bièvre, déjà chargée en nitrates et dont l'un des usages principaux est l'alimentation en eau potable. Un rejet par infiltration est par ailleurs plus délicat à contrôler, notamment en cas de problème.

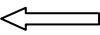
Dans la mesure où le secteur d'étude est caractérisé par la présence d'un cours d'eau pérenne : Le Rival, ce dernier doit être utilisé dans la mesure de ses capacités de dilution et d'autoépuration.

1. 2. 2 - Choix du type de traitement intercommunal

Nécessité d'un traitement poussé de l'Azote

Les contraintes naturelles exposées ci-dessus imposent un traitement poussé au maximum de l'Azote, sans quoi, urbanisation et protection du milieu naturel ne pourront être compatibles.

Les niveaux de rejet des unités de traitement, utilisés pour les simulations de stations intercommunales sont les suivantes :

- DBO5: 15 mg/l
- DCO : 90 mg/l
- NH4 : 2 mg/l  Correspond à un traitement poussé de l'azote
- Pt : 4 mg/l

Ces niveaux de rejet peuvent être obtenus par l'intermédiaire de station d'épuration de type Boues Activées, dimensionnée dans l'optique d'une épuration très performante de l'azote, et exploitée de manière très fine.

A noter notamment que les niveaux de rejet recherchés en azote sont particulièrement faibles et que ce type de traitement **engendrera un important surcoût d'investissement et de fonctionnement** pour la station d'épuration par rapport à une station Boues Activées « classique ».

1. 2. 3 - Alternatives de localisation et de dimensionnement de la station intercommunale

Plusieurs alternatives ont été étudiées d'un point de vue impact sur le Rival.

Les populations prises en compte dans un premier temps pour l'alternative 1 sont celles de la totalité des communes concernées.

Tableau 8 : Impacts des différentes alternatives de traitement intercommunal

	<u>Alternative 1 :</u> Station Rival globale	<u>Alternative 2 :</u> Station communes de plaine	<u>Alternative 3 :</u> Station Rival Minimale	<u>Alternative 4 :</u> Station Rival + 3 Bressieux
Communes concernées	Toutes y compris industriels	St Et, Brez, Iz, Sill, St Paul, St Geoirs, St Sim, Bress + ZAs	St Et, Brez, St Geoirs, ZA Air Parc, ZA Rival	St Et, Brez, St Geoirs, ZA Air Parc, ZA Rival, 3 Bress, + marge 200EH
Nombre d'EH	21 430 EH	19 880 EH	11 080 EH	15 400 EH
Milieu récepteur	Rival	Rival	Rival	Rival
Point de rejet	Aval confluence avec la Baïse	Aval confluence avec la Baïse	Amont la confluence avec la Baïse	Aval confluence avec la Baïse
Impact sur le milieu récepteur	Déclassement paramètre DCO, DBO5, NH4 sur 2.2 km	Déclassement paramètre DCO, DBO5, NH4	Déclassement paramètre DCO, DBO5, NH4 sur 1.2 km	Déclassement paramètre DBO5, NH4 sur 0.5 km

Le tableau 8 montre que la création d'une unique station d'épuration (alternative 1) ne permettrait pas de respecter les objectifs de qualité sur le Rival et engendrerait un fort déclassement du cours d'eau.

Les communes de coteaux éloignées des réseaux existants (La Forteresse, Plan, Brion, St Michel) ont relativement peu d'influence sur le bilan des effluents puisqu'elle ne représentent que 1500 EH. Par contre, l'exclusion de Izeaux/Sillans, à une incidence plus importante sur le rejet dans le Rival (alternative 3).

Notons que sans la présence des abattoirs, l'incidence du rejet serait diminuée.

Compte tenu de la localisation des réseaux, du poids de population que représentent ces communes, de l'état des ouvrages de traitement existants et des possibilités de rejet existantes, il nous paraît plus judicieux d'envisager l'alternative 4 :

- o **le traitement local des communes de coteaux**
- o **le remplacement de la station du Rival avec raccordement des Trois Bressieux sur la nouvelle station et rejet de l'effluent traité au Rival en aval de la confluence avec la Baise. Dimensionnement retenu : 15400 EH**
- o **le traitement d'Izeaux/Sillans à part. Dimensionnement retenu : 4700 EH en remplacement de la station actuelle.**

IV - 2 - Récapitulatif des scénarii de traitement étudiés

Les scénarii de traitement étudiés, sont basés sur la ligne directrice présentée ci-dessus.

Le tableau suivant présente la totalité des alternatives de traitement envisagées sur l'ensemble des hameaux du secteur d'étude.

A noter que d'un point de vue subventions et avec les critères actuels de l'agence de l'eau, les unités de traitement communales ou intercommunales proposées pour les petites communes ne seraient pas plafonnées (subvention à 77% pour capacité > 200 EH, 40% sinon). Par contre les stations intercommunales de plaine le seront probablement. Les chiffres donnés sont des ordres d'idée et ne sont en aucun cas définitifs.

Insérer tableau excel Fichier **récap scénarii.xls** / feuille **scénarii de traitement A3**

Tableau 9 : Récapitulatif des scénarii de traitement étudiés

PARTIE III - RECAPITULATIF ET JUSTIFICATION DES SCENARII RETENUS

I - SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT RETENU POUR LE SECTEUR D'ETUDE

Idee directrices

Compte tenu des débits d'étiages faibles sur les cours d'eau du secteur d'étude, contraignant fortement les possibilités d'assainissement avec rejet des effluents traités en milieu superficiel, et compte tenu de la volonté clairement affichée de services de l'état d'éviter au maximum tout rejet par infiltration dans la nappe de Bièvre déjà particulièrement fragile, le schéma général retenu constitue en juste milieu entre :

- les volontés d'urbanisation des communes
- la protection du milieu naturel
- la mise en place du mode d'assainissement le plus adapté au territoire : l'assainissement collectif

Il se décline de la manière suivante :

- o **Traitement local des communes de coteaux :** La Forteresse, Plan, St Michel de St Geoirs, Brion
- o **Raccordement** de St Etienne de St Geoirs, St Geoirs, Brezins et des Trois Bressieux, **sur une nouvelle station du Rival avec rejet de l'effluent traité dans le Rival en aval de la confluence avec la Baïse. Dimensionnement retenu : 15400 EH.** La station actuelle est abandonnée pour le traitement des effluents.
- o **Traitement d'Izeaux/Sillans dans une nouvelle station avec rejet par infiltration. Dimensionnement retenu : 4700 EH.** La station actuelle est abandonnée pour le traitement des effluents.

A noter :

- L'infiltration organisée est retenue pour exutoire du rejet du nouvel ouvrage de traitement Izeaux/Sillans du fait de l'infiltration naturelle de la Coule notée dans ce secteur.
- Pour la commune de St Siméon de Bressieux : les lagunes du Temple et de Chassagne sont prises en compte dans le dimensionnement et l'emplacement de la nouvelle station du Rival. Leurs réseaux pourront donc si besoin être raccordés sur le transit de cette station. Cependant, ces raccordements ne sont pas d'actualité compte tenu du bon état de fonctionnement des lagunes et des travaux prioritaires à réaliser sur le réseau principal. Ainsi, l'estimation de ces raccordements n'est pas rappelée dans les tableaux suivant.

II - DETAIL DE L'ALTERNATIVE DE TRAITEMENT RETENUE POUR LES COMMUNES DE PLAINE

Tableau 10 : Récapitulatif des stations de traitement intercommunales retenues

Tableau 10 : Bilan des Stations de traitement intercommunales préconisées

Commune	Hameaux	Poids de population future concerné		Scénario de traitement			Incidence du rejet dans le milieu naturel		Coûts d'investissement €HT (total opération)	Part résiduelle (€HT)	Coûts de fonctionnement (traitement)
		Charge Organique	Charge Hydraulique	Type de traitement	Charge organique	Charge Hydraulique	Exutoire du rejet	Incidence sur la qualité du cours d'eau			
STEP IZEAUX / SILLANS	Izeaux	2 200 EH	2 200 EH	Boues activées traitement poussé de l'azote Rejet à 2 mg/l de NH4	4 700 EH	4 700 EH	Nappe de la Bièvre	Incidence moindre sur la nappe	1 330 000 €	310 000 € sur la base d'un plafond Agence de 1 316 000 €	188 000 €/an
	Sillans	2 100 EH	2 100 EH								
	Marge	400 EH	400 EH								
STEP RIVAL + 3 BRESSIEUX	Brezins	2 000 EH	2 000 EH	Boues activées traitement poussé de l'azote Rejet à 2 mg/l de NH4	15 400 EH	14 800 EH	Le Rival en aval de la confluence avec la Baise	Déclassement du Rival sur 0.5 km	3 461 000 €	A définir en fonction du plafond de l'agence de l'eau	431 200 €/an
	St Etienne de St Geoirs	3 500 EH	3 500 EH								
	St Geoirs	600 EH	600 EH								
	Bressieux	180 EH	180 EH								
	St Pierre de Bressieux	800 EH	800 EH								
	St Simeon de Bressieux	3 115 EH	3 115 EH								
	ZA Grenoble Air Parc	1 800 EH	2 400 EH								
	ZA du Rival	2 980 EH	1 800 EH								
	Marge	600 EH	600 EH								

III - ALTERNATIVES DE TRAITEMENT RETENUES DANS LES COTEAUX

III - 1 - Réseaux principaux

St Paul d'Izeaux

Compte de l'absence de collecte des effluents sur cette commune, le linéaire important que représenterait un raccordement sur Izeaux, ainsi que la participation à l'investissement et au fonctionnement de la nouvelle station d'épuration d'Izeaux / Sillans ne sont pas à l'heure actuelle supportables par la commune.

Le scénario de traitement local de type filtre planté de roseaux avec rejet des effluents traités par infiltration a donc été retenu et validé par la MISE (*voir annexes 3 et 4*)

Nota : le rejet des effluents se fera par l'intermédiaire de deux bassins de rétention et non par rejet en milieu superficiel.

La Forteresse / Plan

Compte tenu du peu d'intérêt que représente l'alternative d'un traitement conjoint des deux communes vis à vis de la qualité du milieu récepteur d'une part ; et de l'importance des investissements à réaliser sur La Forteresse (absence de réseau de collecte) d'autre part, l'alternative d'un ouvrage de traitement par commune est retenue et validée par la MISE. (*voir annexes 3 et 4*)

Par ailleurs, le raccordement des laiteries et fromageries existantes sur ces communes est à proscrire compte tenu de l'augmentation importante des distances de déclassement du Rival qu'elles engendreraient.

Brion / St Michel

L'alternative d'un unique ouvrage de traitement pour les deux communes présente un double intérêt : diminution de la distance de déclassement du cours d'eau et augmentation des possibilités de subventions pour la commune de Brion. C'est donc la solution qui a été retenue et validée par la MISE. (*voir annexes 3 et 4*)

St Geoires

Compte tenu de la proximité des réseaux de St Etienne de St Geoires et du raccordement existant du réseau des Cours sur cette même commune, St Geoires souhaite le raccordement du village sur St Etienne (qui permettra en outre la collecte du secteur du Mas du Bottu).

C'est donc l'alternative retenue (**scénario2**), sous réserve de l'accord des deux communes et de l'amélioration des réseaux de St Etienne susceptibles de transiter les effluents de St Geoirs.

Dans le cas contraire, l'alternative de traitement communale sera envisagée (scénario 1).

III - 2 - Hameaux éloignés et présentant actuellement des problèmes de salubrité publique

Pour certains hameaux éloignés des réseaux principaux et posant actuellement des problèmes de salubrité, la création de petits ouvrages de traitement semi-collectif permettant d'améliorer la situation actuelle a été retenue et validée par la MISE.

Ainsi des ouvrages de traitement sont proposés dans des secteurs où le milieu récepteur de rejet présente un très faible débit d'étiage :

- Tuilière/Girin à St Paul d'Izeaux : 70EH
- Polonfrey et les Touches, à Plan : 40EH et 20 EH
- Les Fourcoules à ST Michel de St Geoirs : 30EH

IV - ALTERNATIVE DE TRAITEMENT RETENUE POUR LA COMMUNE DE BEVENAIS

La solution technique la plus satisfaisante sur la commune de Bévenais est le raccordement sur le réseau de La Frette pour un traitement à la station des Charpillates. Cependant, cette station ne présente pour l'heure pas la capacité suffisante pour accepter ces effluents. En effet un transfert d'une partie des effluents de la plaine du Liers est projeté en attendant la construction de la station d'épuration du Liers.

Durant cette période de transition, il conviendra de mettre en place sur les lagunes de Bévenais les aménagements complémentaires nécessaires à leur bon fonctionnement : curage, extensions...etc. Le raccordement de la commune sur les Charpillates pourra être réétudié lorsque la capacité de la station sera retrouvée.

Tableau 11 : Récapitulatif de l'ensemble des scénarios retenus

CONCLUSION

Le présent document constitue la synthèse de la réflexion assainissement menée sur le territoire de la Communauté de Commune de Bièvre Toutes Aures, étendu aux communes voisines partageant les mêmes systèmes d'assainissement : Izeaux, Brezins et St Siméon de Bressieux.

Les scénarii retenus ont fait l'objet de nombreuses discussions et validations de tous les partenaires, et constituent ainsi le meilleur compromis sur le territoire entre urbanisme et possibilité d'assainissement.

L'acceptation de ce dossier par le CDH (CODERST depuis juillet 2006) permettra l'obtention des autorisations de déclassement nécessaires à la réalisation des différents ouvrages de traitement retenus.

Ce dossier sera suivi de l'élaboration par commune du schéma directeur d'assainissement et du zonage d'assainissement associé, lequel sera soumis à enquête publique.